

# DEMANDE DE CONTROLE DU RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DANS LE CADRE D'UNE OPERATION IMMOBILIERE



## **QU'EST-CE QU'UN CONTROLE?**

## Vérifier la conformité de l'habitation à la réglementation

Le raccordement des habitations au réseau d'assainissement collectif est réglementé par le **Code de la Santé Publique** et de la **Loi sur l'Eau** du 30/12/2006.

Ces deux textes de référence et leurs décrets ou arrêtés d'application précisent :

- Les conditions techniques de réalisation des installations intérieures d'évacuation des eaux usées et pluviales et du branchement vers le réseau public.
- Le cadre des contrôles de raccordement effectués par les collectivités.

### Diagnostiquer les mauvaises conceptions intérieures générant des désagréments aux occupants

La mauvaise conception de certains ouvrages intérieurs, ou leur réalisation, ou encore leur dégradation dans le temps, peuvent entraîner des désagréments (nuisances olfactives, retour d'eaux dans les pièces en sous-sol, difficultés d'interventions en cas d'obstruction du branchement

## Participer à la protection de l'environnement

Les anomalies sur les installations intérieures d'assainissement peuvent avoir des conséquences sur la pollution des cours d'eau :

- Soit directement à cause des rejets d'eaux usées non traitées si l'habitation n'est pas correctement raccordée.
- Soit indirectement par débordement des ouvrages de collecte publics lors des pluies suite aux mauvais raccordements des eaux pluviales.

# **QUE COMPREND LE CONTROLE?**

- Raccordement effectif de tous les rejets de l'habitation.
- Séparation des eaux usées et des eaux pluviales dans le cas des réseaux séparatifs.
- Existence d'un regard de branchement en limite du domaine public.
- Présence de siphons et d'évents sur les évacuations.
- Évaluation du risque de retour d'eau dans les pièces en sous-sol et nécessité de la mise en place d'un clapet anti-retour.
- Bon écoulement des eaux usées.
- Absence de transfert des eaux via une fosse septique.
- Bon état général des regards et cunettes.
- Bonne étanchéité des raccordements dans regards et des tampons de fermeture.

Suite au contrôle un certificat est délivré.

Si l'habitation répond aux critères fixés par la réglementation, le certificat est conforme. Si le constat d'enquête est non-conforme, l'attestation délivrée précise la non-conformité et décrit les dysfonctionnements et les éventuelles possibilités de travaux de mise en conformité à réaliser.

SUEZ est chargé de la gestion des eaux usées de votre commune :

## www.toutsurmoneau.fr

## **COMMENT FAIRE LA DEMANDE?**

- Complétez le formulaire de « demande de contrôle du raccordement au réseau d'assainissement collectif dans le cadre d'une opération immobilière » que vous pouvez vous procurer auprès de nos accueils clientèle ou par mail : usagers.vaucluse.eau@suez.com
- Retournez celui-ci par courrier ou directement dans nos points d'accueil avec :
  - Un plan cadastral situant le bien concerné
  - → Le règlement par chèque à l'ordre de « SUEZ EAU France SAS »
- A réception des éléments, SUEZ prend contact avec vous pour convenir de la date du contrôle. Lors de celui-ci une personne physique devra être présente. Les ouvrages (fosse, regard, WC, lavabo...) devront être accessibles.
- Dans le cas où le bien n'est pas alimenté en eau, l'usager devra prévoir 10 litres d'eau pour la réalisation du contrôle
- Vous recevrez par mail ou par courrier l'évaluation de la conformité correspondante au contrôle réalisé.





## **POINTS D'ACCUEIL SUEZ:**

## **ORANGE:**

9, rue Auguste Lacour – 84 100 ORANGE

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h à 16h (fermé le mercredi après-midi)

## **LE PONTET:**

200 allée Vire Abeille - ZI St Tronquet - 84 130 LE PONTET

Du lundi au jeudi de 8h à 12h00 et de 13h30 à 17h. Le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

#### **CARPENTRAS:**

1295 avenue JF Kennedy - 84 200 CARPENTRAS

Du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h. Le vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30.

## **CAVAILLON:**

162 avenue de Provence - 84 300 CAVAILLON

Lundi, mardi, vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00. Mercredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h. Jeudi de 8h30 à 12h30 (fermé l'après-midi).



SUEZ Eau France SAS - Agence Vaucluse 1295 Avenue J-F Kennedy CS 30226 84 206 CARPENTRAS Cedex



usagers.vaucluse.eau@suez.com

